

ARRETE N° 2023-210

Fermeture provisoire du parking Place Saint-Roch MANIFESTATION « ARBRE DE NOEL » 6-1 Police Municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,
VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6, L 5217-1 et suivants,
- le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 06 juin 2021 ;
- la délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, en particulier au titre de l'alinéa 4 ;

CONSIDERANT

Que pour permettre le bon déroulement de la manifestation « Arbre de Noël » organisée par la Commune de Cléon, le samedi 16 décembre 2023,
Qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre l'installation et le bon déroulement de la manifestation,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking situé sur le devant de la Médiathèque « Georges Sand ».

ARTICLE 2^{ème} : Le parking sera fermé du **vendredi 15 décembre 2023 17h au samedi 16 décembre 2023 19h30**.

ARTICLE 3^{ème} : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le parking une signalétique sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 4^{ème} : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la ville.

ARTICLE 5^{ème} : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6^{ème} : Monsieur le commissaire de la Police Nationale, Madame la Directrice Générale des services, Madame la Directrice des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cléon, le 15 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr